

Certificat d'aptitude professionnelle - Maritime

E50 Réglementation des activités maritimes & développement durable

Durée : 1 heure

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Nota :

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence. De même, si cela le (la) conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il (elle) doit la (ou les) mentionner explicitement.

La copie rendue ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, il convient de s'abstenir de signer ou d'identifier le document.

REGLEMENTATION DES ACTIVITES MARITIMES

(valeur = 15)

1^{re} QUESTION (valeur = 4)

Le travail maritime

1. (valeur = 2)

Citer deux éléments qui doivent obligatoirement figurer dans un contrat de travail maritime.

2. (valeur = 2)

Citer deux obligations légales de l'employeur envers le marin.

2^e QUESTION (valeur = 3)

Le navire

1. (valeur = 2)

À l'aide de l'**ANNEXE SUPPORT 1** (extrait d'un acte de francisation), identifier deux éléments d'identité d'un navire.

2. (valeur = 1)

Citer le nom de la première visite de sécurité d'un navire.

3^e QUESTION (valeur = 2)

Le régime social des marins

Donner la définition d'un Accident du Travail Maritime (ATM).

4^e QUESTION (valeur = 2)

Le code des transports maritimes

Citer deux types de fautes graves dans l'exercice de la profession maritime, telles que définies par le code des transports.

5^e QUESTION (valeur = 4)

Cet exercice est un questionnaire à choix multiples.

Répondre sur l'**ANNEXE A COMPLETER 1**, en indiquant au regard de chaque numéro des questions, la lettre qui correspond à la bonne réponse.

Pour chaque question, une seule réponse parmi celles proposées est exacte.

Aucune justification n'est demandée.

Une réponse fausse, une réponse multiple ou l'absence de réponse à une question ne rapporte ni n'enlève de point.

1. (valeur = 1)

La jauge d'un navire représente :

- a) la surface du navire ;
- b) la longueur du navire ;
- c) le volume du navire.

2. (valeur = 1)

Le sigle STCW signifie :

- a) Standards of Training, Certification and Watchkeeping ;
- b) Safety Training for Coastal and Waterway Workers ;
- c) Standard Technical Code for Watercraft ;
- d) System of Training and Control for Watchkeepers.

3. (valeur = 1)

Le salaire de référence pris pour le calcul de l'indemnité journalière suite à un Accident du Travail Maritime est :

- a) le salaire réel ;
- b) le salaire forfaitaire de la catégorie ENIM du marin ;
- c) le SMIC maritime.

4. (valeur = 1)

En application du code des transports maritimes, un capitaine de navire a le droit d'effectuer un contrôle d'alcoolémie :

- a) Vrai.
- b) Faux.

DEVELOPPEMENT DURABLE

(valeur = 5)

6^e QUESTION (valeur = 2)

Zoologie

Expliquer ce qu'est une espèce invasive.

7^e QUESTION (valeur = 2)

Les énergies

Citer deux façons de produire de l'électricité avec de l'énergie renouvelable.

8^e QUESTION (valeur = 1)

La pollution marine

Présenter le rôle de la convention MARPOL.

ANNEXE SUPPORT 1
NE DOIT PAS ÊTRE RENDUE AVEC LA COPIE D'EXAMEN

Propriétaire(s)

Raison sociale de la société :

Adresse : PORT OLONA
Code Postal : 85100 Ville : LES SABLES D'OLONNE

Copropriétaire(s)

Parts :

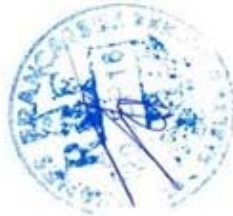
Locataire(s)

a été francisé et est en droit de jouir de la protection ainsi que des privilèges et des avantages accordés aux navires français.

Délivré à LES SABLES D OLONNNE BUREAU, le 20/09/2016

Pour le directeur général des douanes et des droits indirects, Pour le préfet de département,

10 OCT. 2016



Identification du navire

Nom du navire : ENFANTS DE LA MER
N° de francisation (matricule) : 10931040601 (C9106)
N° d'immatriculation : LS 152783
Bureau de port d'attache : LES SABLES D OLONNNE BUREAU

Caractéristiques du navire

Type : AUTRE
Modèle : ANCIEN CHALUTIER
Constructeur : BERNOT SAINT MALO
Si construction amateur, ne peut être vendu avant le :
Navire modifié : oui ☐ non ☐
Modification effectuée par un particulier : oui ☐ non ☐
Si modification effectuée par un particulier, ne peut être vendu avant le :
Année de construction : 1972
Numéro CIN :
Catégorie de conception : A ☐ B ☐ C ☐ D ☐
Longueur de coque : 11.27 mètres Largeur de coque : 4.44 mètres
Nombre total de moteurs : 1

Moteur	Marque	Modèle	N° série	Puissance en kW	Puissance en CV administratifs	Nbre Carburant
fixe	VOLVO	TAMD 70C	Inconnu	110.4	26	1

BUREAU DES DOUANES
11 rue Alain Gautier / Parc Actlonne
BP 40378
85108 LES SABLES D'OLONNE CEDEX
Tél. : 09 70 27 96 03 - Fax : 02 51 90 13 82

NUMERO DE PLACE :

NE RIEN INSCRIRE AU DESSUS DE CETTE LIGNE (sauf n° de place)

ANNEXE À COMPLÉTER 1

Document à rendre avec la copie d'examen

Questionnaire à choix multiples.

Choisir pour chaque question la réponse a, b, c ou d et l'inscrire sur le document réponse ci-dessous.

Numéro des questions	Réponses
1	
2	
3	
4	